

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 mars 2021

Membres présents : 15 – Membres excusés : 0 - Procurations : 0 - Votants : 15
 Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 mars 2021 à 20h00.
 Secrétaire de séance : Mme Stéphanie ESPAGNOL.
 Assistaient à la réunion Claire SAHED et Sylvie DA-RÉ, secrétaires de mairie.

1. Compte administratif 2020 : budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMPOUX Nathalie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. BARÉ Michaël, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		226 575,30	88 571,11		88 571,11	226 575,30
Opérations de l'exercice	627 095,66	664 920,61	158 636,11	185 105,08	785 731,77	850 025,69
TOTAUX	627 095,66	891 495,91	247 207,22	185 105,08	874 302,88	1 076 600,99
Résultats de clôture		264 400,25	62 102,14			202 298,11
Restes à réaliser			51 850,00	20 631,00	51 850,00	20 631,00
TOTAUX CUMULES	627 095,66	891 495,91	299 057,22	205 736,08	926 152,88	1 097 231,99
RESULTATS DEFINITIFS		264 400,25	93 321,14			171 079,11

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

2. Compte administratif 2020 : budget annexe

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMPOUX Nathalie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. BARÉ Michaël, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		35 206,63		25 482,79		60 689,42
Opérations de l'exercice	14 294,05	45 415,56	14 871,91	16 672,44	29 165,96	62 088,00
TOTAUX	14 294,05	80 622,19	14 871,91	42 155,23	29 165,96	122 777,42
Résultats de clôture		66 328,14		27 283,32		93 611,46
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 294,05	80 622,19	14 871,91	42 155,23	29 165,96	122 777,42
RESULTATS DEFINITIFS		66 328,14		27 283,32		93 611,46

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

3. Approbation des comptes de gestion 2020 - M14 M49

Vu la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Vu les délibérations approuvant les comptes administratifs 2020 ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, statuant :

- 1) Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECIDE

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur concernant les différentes sections budgétaires et budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CHAMPOUX Nathalie après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. BARÉ Michaël, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	264 400,25
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (664 920,61 - 627 095,66)	37 824,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	226 575,30
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-62 102,14
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (185 105,08 - 158 636,11)	26 468,97
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-88 571,11
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (20 631,00 - 51 850,00)	-31 219,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-93 321,14

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	93 321,14
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	171 079,11
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le vote du budget primitif 2021 interviendra le 09 avril 2021.

Questions communautaires

- a) **Développement économique** : Monsieur BARÉ dresse un état des lieux des actions en cours en matière de développement économique sur le territoire communautaire.
- b) **Plan Auvergne Très Haut Débit** : Monsieur Dominique GIRARD présente aux conseillers municipaux la problématique du Très Haut Débit et fait un compte-rendu de la commission communautaire qui travaille sur ce point.

Questions diverses

- a) **Personnel communal : fiches de poste**. Les fiches de postes des agents dont les contrats arrivent à terme sont à la disposition des conseillers municipaux.
- b) **Gendarmerie : application mobile PanneauPocket**. Cédric COHADE prend en charge cette question.
- c) **SMAD des Combrailles : éductours patrimoine**. Mme Géraldine JAFFEUX fait un compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du SMAD des Combrailles.
- d) **Préfecture : programme national Ponts**. Mme Nathalie CHAMPOUX et M. Sébastien PORTIER suivront ce dossier. Une visite de recensement de l'ensemble des ouvrages sera réalisée par un bureau d'étude spécialisé, avec un premier diagnostic et calendrier de surveillance et d'entretien.
De plus, Mme CHAMPOUX organisera des groupes de travail pour établir un état des lieux des routes et chemins de la commune.

- e) **Gour de Tazenat : labyrinthe.** Un aménagement ludique sera réalisé à proximité du Gour de Tazenat.
- f) **Gour de Tazenat : proposition de prestation de service ;**
- g) **DIA ;**
- h) **AFM-Téléthon : demande de subvention 2021.** Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- i) **CCI du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole : Objectif Capitales ;**
- j) **Date du prochain Conseil Municipal.** Le 09 avril 2021 à 20h00.